

CHAPITRE 4

LA FORMATION

La formation du personnel militaire – la formation du personnel civil – les actions de formation en faveur du personnel handicapé – les apprentis

La formation au ministère de la défense et des anciens combattants (MINDAC) est en constante évolution afin de garantir la capacité opérationnelle des unités, tout en s'adaptant aux réformes ministérielles en cours au sein du ministère et aux évolutions des métiers et des matériels.

Le réseau de formation a été sensiblement modifié par la nouvelle organisation territoriale du ministère (avec notamment la création des bases de défense et des centres ministériels de gestion [CMG]). Comme dans toutes les fonctions RH, la formation militaire fait l'objet d'une mutualisation des personnels et des moyens. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, le comité de coordination de la formation (CCF) pilote les mutualisations.

En 2011, il a été décidé par le cabinet du ministre que deux comités exécutifs (COMEX) présidés par le ministre de la défense seraient consacrés aux questions de formation, dont l'un sera plus spécialement orienté vers la réflexion stratégique.

Ces deux COMEX seront préparés par le CCF copiloté par la direction des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD) et par l'état-major des armées/division ressources humaines (EMA/RH) avec pour objectif de préparer et proposer au ministre de la défense des directives ou décisions de politique générale de formation.

Formation des militaires

En 2011, 125 188 actions de formation ont été dénombrées pour un total de 4 123 645 journées de formation au profit des militaires.

Formation des civils

S'agissant de la formation du personnel civil, la DRH-MD s'est dotée, depuis le début de l'année 2011, d'un opérateur ministériel de la formation, le centre de formation de la défense (CFD) à Bourges. Ce centre a essentiellement pour vocation de devenir le

Chiffres-clés

Militaires :

125 188 actions de formation

4 123 645 journées de formation

Civils :

46 564 actions de formation

28 432 agents formés

201 275 journées de formation

centre de formation du personnel civil pour la formation d'adaptation à l'emploi et pour la formation continue (il est également destiné à accueillir le personnel militaire sur des formations spécifiques).

En 2011, 46 564 actions de formation ont été réalisées pour un total de 201 275 journées de formation.

4.1 - LA FORMATION DU PERSONNEL MILITAIRE

4.1.1 - Les données générales

Au sein du MINDAC, la formation des militaires est organisée indépendamment de celle du personnel civil. Pour les militaires, elle répond strictement aux besoins opérationnels et à l'évolution des parcours professionnels.

Les ambitions stratégiques de la France sont décrites dans le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. De cette stratégie découlent des hypothèses de crises traduites en contrats opérationnels. Le dispositif de formation des militaires est organisé afin de pouvoir disposer, en permanence, pour les missions, d'une ressource humaine suffisante en nombre, en qualité de compétences, motivée, et au meilleur coût possible. Avec la préparation opérationnelle et l'entraînement, la formation constitue l'un des piliers majeurs pour répondre à ces objectifs.

L'accomplissement au quotidien de missions de nature très variée, dans de nombreux pays et dans tous les milieux, témoigne de la qualité du dispositif de formation.

La formation des militaires doit être une fonction ouverte et dynamique. Elle répond à des exigences spécifiques :

- un fort taux de renouvellement de l'effectif, provoqué par l'exigence de jeunesse des armées ;
- une palette très large des métiers et des domaines d'emplois ;
- un soutien de la promotion interne et de l'égalité des chances garantes de la cohésion des forces ;
- des efforts déployés en matière de reconversion.

La formation des militaires doit également s'adapter aux niveaux de recrutement particulièrement hétérogènes des candidats, qui doivent en très grande majorité être formés à leur premier emploi.

L'effort consenti pour la formation des militaires, tant sur le plan humain qu'en termes financiers, constitue un investissement indispensable pour permettre à la France de tenir son rang sur la scène internationale. Pour autant, le dispositif de formation n'est pas figé. Il évolue en permanence pour s'adapter aux nouvelles contraintes et pour en maîtriser les coûts associés.

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), la fonction formation rationalise au maximum la gestion de son soutien afin de diminuer son coût de fonctionnement. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, plus de quarante formations ont déjà été mutualisées depuis 2009. Cette dynamique se poursuit sous l'égide du CCF.

Des regroupements d'écoles ont été réalisés, principalement dans l'armée de terre. Les écoles militaires de Bourges (EMB) créées en 2009, regroupent désormais l'école de la logistique terrestre (ELT), anciennement implantée à Tours, et l'école supérieure et d'application du matériel (ESAM). À l'été 2010, l'école d'application de l'infanterie (EAI, Montpellier) et l'école d'application de l'artillerie (EAA) se sont regroupées pour former les écoles militaires de Draguignan (EMD). L'école militaire supérieure d'administration et de management (EMSAM) a rejoint le site des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, fusionnant avec l'école militaire du corps technique et administratif (EMCTA), pour former l'école d'administration militaire (EAM).

L'année 2011 a été marquée par la fusion et le rapprochement des deux écoles du service de santé des armées (ESSA), regroupées au sein d'une seule entité : l'école de santé des armées (ESA) de Lyon. Le centre d'instruction santé de l'armée de terre (CISAT) de Montigny-lès-Metz a été également transféré vers La Valbonne, permettant ainsi son regroupement avec le régiment médical déjà implanté sur ce site.

Par ailleurs, d'importants travaux d'adaptation et de rationalisation des moyens sont conduits dans différents domaines : enseignement militaire supérieur, dispositif de formation des pilotes de chasse, formation aux métiers du domaine « nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC) », formation aux métiers de l'administration générale et des soutiens communs (AGSC).

L'adaptation de l'appareil de formation des armées est aujourd'hui une nécessité. La durée de certaines formations a tendance à s'accroître, en raison de la complexité des missions et de la technicité des équipements, alors même que les moyens humains et financiers disponibles sont en diminution. L'objectif poursuivi est de maximiser le temps de présence des militaires dans les forces et de minimiser la durée de leur passage en formation, tout en veillant à la cohérence de la formation délivrée avec les parcours professionnels.

4.1.2 - Nombre d'actions de formation initiale⁽¹⁾, par catégorie et par armée

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL	%
TERRE	1 729	4 340	9 952	1 340	17 361	52,5
MARINE	604	742	972	663	2 981	9,0
AIR	767	1 811	1 009	51	3 638	11,0
GENDARMERIE	656	1 620	0	5 420	7 696	23,3
SSA	846	175	0	38	1 059	3,2
SEA	20	9	34	0	63	0,2
DGA*	212	0	0	0	212	0,7
SCA	37	0	0	0	37	0,1
SID	0	0	0	0	0	0,0
TOTAL	4 871	8 697	11 967	7 512	33 047	100,0
%	14,8	26,3	36,2	22,7	100,0	

Source : direction du personnel militaire et directions des ressources humaines des armées, directions et services

Champ : ensemble du personnel militaire

Lecture : 20 actions de formation initiale ont été suivies par les élèves officiers du Service des essences des armées

* Hors élèves de l'École polytechnique.

NB : - Aucune formation initiale pour les APM, le CGA et la PIA.

- Les formations initiales dispensées par les écoles d'ingénieurs sous tutelle de la DGA ont été incluses (SUPAERO, ENSTA, ENSIETA et ENSICA). L'École polytechnique occupe une place singulière au sein du dispositif : ses élèves se destinent pour 70 % aux entreprises publiques ou privées et pour 30 % aux corps de l'État, civils et militaires (dont celui des ingénieurs de l'armement qui ne bénéficie pas qu'à la seule DGA). Toutefois, l'École tient une place importante dans le système de formation français.
- Le SSA a retenu comme périmètre : les élèves en 1^{er} et 2^e cycle d'études médicales, des corps de pharmaciens, vétérinaires, dentistes et du corps technique administratif (officiers) ainsi que les élèves de l'école du personnel paramédical des armées (EPPA) et les élèves militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (MITHA, sous-officiers).

(1) Le nombre d'actions de formation initiale correspond au nombre de personne ayant suivi la formation. Lorsqu'une formation s'échelonne sur plus d'une année civile, l'effectif en première année de formation n'est pas comptabilisé. Par exemple, une formation s'échelonnant de septembre 2009 à juin 2011 sera comptabilisée deux fois (en 2010 et en 2011) et non trois.

4.1.3 - Nombre d'actions de formation de cursus⁽²⁾ donnant accès au grade supérieur ou à un changement de niveau fonctionnel, par catégorie et par armée

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL	%
TERRE	961	2 522	510	0	3 993	14,0
MARINE	491	2 381	280	0	3 152	11,1
AIR	711	2 206	1 059	0	3 976	13,9
GENDARMERIE	1 168	15 108	0	272	16 548	58,0
SSA	563	120	0	0	683	2,4
SEA	0	54	84	0	138	0,5
DGA	28	0	0	0	28	0,1
SCA	13	0	0	0	13	0,0
SID	0	0	0	0	0	0,0
TOTAL	3 935	22 391	1 933	272	28 531	100,0
%	13,8	78,5	6,8	0,9	100,0	

Source : direction du personnel militaire et directions des ressources humaines des armées, directions et services

Champ : ensemble du personnel militaire

Lecture : 961 actions de formation de cursus ont été suivies par les officiers de l'armée de terre

NB : - Aucune formation de cursus pour les APM, le CGA et la PIA.

- Le SSA a retenu comme périmètre : élèves en formation de l'enseignement militaire supérieur et formation de spécialité des médecins (internes en 3^e cycle d'études médicales et praticiens confirmés, officiers) ; formations de spécialisation ultérieure et formation « cadre de santé » (sous-officiers).

(2) Le nombre d'actions de formation de cursus correspond au nombre de personne ayant suivi la formation. Lorsqu'une formation s'échelonne sur plus d'une année civile, l'effectif en première année de formation n'est pas comptabilisé. Par exemple, une formation s'échelonnant de septembre 2009 à juin 2011 sera comptabilisée deux fois (en 2010 et en 2011) et non trois.

4.1.4 - Nombre d'actions de formation d'adaptation à l'emploi⁽³⁾, par catégorie et par armée

Ces formations visent à approfondir une spécialité ou à mettre en œuvre un matériel (elles ne sont pas nécessairement sanctionnées par un diplôme ou une attestation et ne donnent jamais lieu à un changement de grade ou de niveau fonctionnel - hors formations initiales ou de cursus).

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL	%
TERRE	2 498	6 253	2 650	0	11 401	17,9
MARINE	1 067	5 354	2 585	0	9 006	14,2
AIR	2 533	7 428	1 441	0	11 402	17,9
GENDARMERIE	1 824	16 728	0	5 692	24 244	38,1
SSA	2 544	3 327	60	26	5 957	9,4
SEA	69	227	498	0	794	1,2
DGA	0	0	0	0	0	0,0
SCA	67	0	0	0	67	0,1
SID	410	329	0	0	739	1,2
TOTAL	11 012	39 646	7 234	5 718	63 610	100,0
%	17,3	62,3	11,4	9,0	100,0	

Source : direction du personnel militaire et directions des ressources humaines des armées, directions et services

Champ : ensemble du personnel militaire

Lecture : 410 actions de formation d'adaptation à l'emploi ont été suivies par les officiers du SID

NB : - Une personne peut être comptabilisée autant de fois qu'elle a suivi de formations.

- Aucune formation d'adaptation à l'emploi pour les APM, le CGA et la PIA.

- Le SSA a retenu comme périmètre : les formations qui ne relèvent pas des formations initiales et de cursus et qui sont gérées par la direction de l'enseignement et de la formation du service de santé des armées, École du Val-de-Grâce.

(3) Contrairement aux actions de formation initiale et de cursus, un militaire peut suivre plusieurs formations d'adaptation à l'emploi au cours de l'année. Lorsqu'une formation s'échelonne sur plus d'une année civile, l'effectif en première année de formation n'est pas comptabilisé. Par exemple, une formation s'échelonnant de septembre 2009 à juin 2011 sera comptabilisée deux fois (en 2010 et en 2011) et non trois.

4.1.5 - Nombre total d'actions de formation⁽⁴⁾, par catégorie et par armée

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL	%
TERRE	5 188	13 115	13 112	1 340	32 755	26,2
MARINE	2 162	8 477	3 837	663	15 139	12,1
AIR	4 011	11 445	3 509	51	19 016	15,2
GENDARMERIE	3 648	33 456	0	11 384	48 488	38,7
SSA	3 953	3 622	60	64	7 699	6,1
SEA	89	290	616	0	995	0,8
DGA*	240	0	0	0	240	0,2
SCA	117	0	0	0	117	0,1
SID	410	329	0	0	739	0,6
TOTAL	19 818	70 734	21 134	13 502	125 188	100,0
%	15,8	56,5	16,9	10,8	100,0	

Source : direction du personnel militaire et directions des ressources humaines des armées, directions et services

Champ : ensemble du personnel militaire

Lecture : 290 actions de formation ont été suivies par les sous-officiers du SEA

* Hors élèves de l'École polytechnique.

NB : Aucune formation pour les APM, le CGA et la PIA.

(4) Lorsqu'une formation s'échelonne sur plus d'une année civile, l'effectif en première année de formation n'est pas comptabilisé. Par exemple, une formation s'échelonnant de septembre 2009 à juin 2011 sera comptabilisée deux fois (en 2010 et en 2011) et non trois.

4.1.6 - Nombre de journées de formation, par catégorie et par armée

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	TOTAL	%
TERRE	535 131	690 597	63 102	0	1 288 830	31,3
MARINE	185 428	486 246	269 577	14 520	955 771	23,2
AIR	216 017	345 216	65 426	2 165	628 824	15,2
GENDARMERIE	74 447	315 227	0	430 504	820 178	19,9
SSA	273 917	27 929	330	697	302 873	7,3
SEA	7 102	8 769	29 451	0	45 322	1,1
DGA*	53 520	0	0	0	53 520	1,3
SCA	25 367	0	0	0	25 367	0,6
SID	1 642	1 318	0	0	2 960	0,1
TOTAL	1 372 571	1 875 302	427 886	447 886	4 123 645	100,0
%	33,3	45,5	10,4	10,8	100,0	

Source : direction du personnel militaire et directions des ressources humaines des armées, directions et services

Champ : ensemble du personnel militaire

Lecture : 1 642 jours ont été consacrés à la formation des officiers du SID

* Hors élèves de l'École polytechnique.

4.2 - LA FORMATION DU PERSONNEL CIVIL

4.2.1 - Le rôle de la formation

En conformité avec la loi de modernisation de la fonction publique n° 2007-148 du 2 février 2007 et son décret d'application n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État⁽⁵⁾, la formation du personnel civil constitue un droit fondamental et une priorité du ministère.

La formation ne se limite pas à l'adaptation des agents à leur métier et poste de travail ou au renforcement de leurs compétences. Elle a également pour ambition de soutenir leurs projets professionnels. À cet égard, un dispositif de conseil de carrière a été mis en place par la DRH-MD au sein de l'administration centrale, des CMG et du service parisien de soutien à l'administration centrale (SPAC) afin d'orienter les agents s'inscrivant dans cette démarche.

La formation assure également un rôle de promotion sociale en préparant les agents aux concours, essais et examens professionnels. Elle permet aussi une valorisation personnelle au travers de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

(5) Complété pour le personnel non titulaire par le décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État et de ses établissements publics et des ouvriers affiliés au régime des pensions résultant du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004.

Enfin, la formation soutient les projets personnels et professionnels des agents, au travers du dispositif de congé de formation professionnelle, de bilans de compétences, de périodes de professionnalisation et du droit individuel à la formation (DIF).

Le groupe central de la coordination de la formation professionnelle (GCCF), qui assurait la coordination des actions de formation du personnel civil, ne s'est pas réuni au cours de l'année 2011. Ses attributions sont reprises par le comité technique ministériel (CTM), dont la première réunion est prévue en 2012.

4.2.2 - La gouvernance et l'organisation de la formation

La DRH-MD définit et pilote la politique ministérielle de formation par déclinaison des orientations annuelles de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Elle anime dans ce sens le réseau de la formation constitué des conseillers coordonnateurs en formation (CCF) dans les CMG et des responsables de formation (RF) dans les groupements de soutien de base de défense (GSBdD). Le responsable de formation constitue le référent de proximité pour les agents, leurs supérieurs hiérarchiques directs et les chefs d'établissement.

Depuis février 2011, la DRH-MD s'est dotée d'un opérateur ministériel de la formation, le CFD à Bourges. Il assure les formations d'adaptation à l'emploi, les formations continues et développe les formations transverses ainsi que celles proposées en interministériel. Le CFD a pour vocation de devenir le centre de formation du personnel civil du ministère (il reste cependant ouvert au personnel militaire).

4.2.3 - Les principales mesures prises en 2011 en matière de formation

La réorganisation territoriale du ministère (avec la montée en puissance des CMG et des GSBdD et la création des plates-formes achat-finances [PFAF]) a eu un impact important sur l'organisation du réseau de la formation.

La DRH-MD en sa qualité de tête de chaîne fonctionnelle de ce réseau s'est attachée en 2011 à sa consolidation et à la professionnalisation de ses acteurs. Ces actions se sont traduites notamment par :

- la publication de textes rénovés : circulaires⁽⁶⁾ sur les rôles et positionnements des RF en GSBdD et des CCF en CMG signées le 22 juillet 2011 ;
- l'utilisation désormais généralisée du SIRH Alliance par l'ensemble du réseau de la formation ;
- le rôle confié à l'opérateur ministériel de formation (CFD de Bourges) ;
- la signature d'un contrat de portée nationale DRH-MD/DCSCA, relatif à l'achat de formations, qui organise les relations entre les CMG, le CFD et les PFAF.

(6) Circulaire n° 327233/DEF/SGA/DRH-MD/GMRHC fixant les missions des conseillers coordonnateurs en formation du personnel civil du ministère de la défense et des anciens combattants et circulaire n° 327234/DEF/SGA/DRH-MD/GMRHC fixant les attributions des responsables de formation du ministère de la défense et des anciens combattants.

4.2.4 - Le bilan des actions de formation en 2011

4.2.4.1 - Nombre d'actions de formation par catégorie et par type d'action

	CAT. A/ Niv. I	CAT. B/ Niv. II	CAT. C/ Niv. III	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL
FORMATION STATUTAIRE	500	549	319	491	1 859
FORMATION STATUTAIRE HORS PACTE*	500	549	307	491	1 847
PACTE*	0	0	12	0	12
FORMATION CONTINUE	7 446	10 040	11 906	10 787	40 179
FORMATION À L'ADAPTATION IMMÉDIATE AU POSTE (T1)**	3 723	5 309	5 945	4 926	19 903
FORMATION LIÉE À L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES MÉTIERS (T2)**	447	1 294	1 242	1 104	4 087
L'ACQUISITION DE NOUVELLES QUALIFICATIONS (T3)	3 276	3 437	4 719	4 757	16 189
AUTRES FORMATIONS PROFESSIONNELLES	322	1 976	1 884	344	4 526
PRÉPARATION AUX CONCOURS, EXAMENS ET ESSAIS	280	1 892	1 698	256	4 126
PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION**	4	1	35	3	43
CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE**	2	7	19	5	33
CONGÉS DE RESTRUCTURATION**	1	7	6	7	21
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)**	4	23	46	28	101
BILANS DE COMPÉTENCES**	31	44	79	41	195
FORMATIONS EXTERNES DES ÉLUS HSCT	0	2	1	4	7
TOTAL	8 268	12 565	14 109	11 622	46 564
%	17,7	27,0	30,3	25,0	100,0

Source : DRH-MD/SRHC/GPC

Champ : ensemble du personnel civil

Lecture : en 2011, 500 formations d'agent de catégorie A ou de niveau I ont été suivies

* Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE).

** Dans le cadre de la nouvelle nomenclature des types d'actions de formation, les restructurations peuvent ouvrir droit à différentes formations.

4.2.4.2 - Nombre de journées de formation par catégorie et par type d'action

	CAT. A/ Niv. I	CAT. B/ Niv. II	CAT. C/ Niv. III	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL
FORMATION STATUTAIRE	15 638	11 759	2 020	12 930	42 347
FORMATION STATUTAIRE HORS PACTE*	15 638	11 759	1 374	12 930	41 701
PACTE*	0	0	646	0	646
FORMATION CONTINUE	28 648	35 418	36 483	45 796	146 345
FORMATION À L'ADAPTATION IMMÉDIATE AU POSTE (T1)**	13 275	19 124	20 051	22 848	75 298
FORMATION LIÉE À L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES MÉTIERS (T2)**	1 429	4 760	3 377	3 199	12 765
FORMATION LIÉE AU DÉVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS OU À L'ACQUISITION DE NOUVELLES QUALIFICATIONS (T3)	13 944	11 534	13 055	19 749	58 282
AUTRES FORMATIONS PROFESSIONNELLES	1 284	5 634	3 834	1 831	12 583
PRÉPARATION AUX CONCOURS, EXAMENS ET ESSAIS	853	4 050	1 290	682	6 875
PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION**	20	5	244	15	284
CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE**	120	214	1 606	424	2 364
CONGÉS DE RESTRUCTURATION**	62	786	221	378	1 447
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)**	98	385	165	113	761
BILANS DE COMPÉTENCES**	131	186	304	203	824
FORMATIONS EXTERNES DES ÉLUS HSCT	0	8	4	16	28
TOTAL	45 570	52 811	42 337	60 557	201 275
RÉPARTITION (EN %)	22,7	26,2	21,0	30,1	100,0
DURÉE MOYENNE DES ACTIONS (EN JOURS)	5,5	4,2	3,0	5,2	4,3

Source : DRH-MD/SRHC/GPC

Champ : ensemble du personnel civil

Lecture : le nombre de journées de formation pour les agents de catégorie A ou de niveau I en formation statutaire s'élève à 15 638

* Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE).

** Dans le cadre de la nouvelle nomenclature des types d'actions de formation, les restructurations peuvent ouvrir droit à différentes formations.

Personnel de la Défense

Mouvements de personnel

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Relations professionnelles

Politique sociale

Réserve

Postface

4.2.4.3 - Coût de la formation par catégorie

	CAT. A/Niv. I	CAT. B/Niv. II	CAT. C/Niv. III	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL
COÛT DE LA FORMATION (EN M€)	20,3	18,5	13,3	18,9	71,0
RÉPARTITION (EN %)	28,6	26,0	18,7	26,7	100,0

Source : DRH-MD/SRHC/GPC

Champ : ensemble du personnel civil

Lecture : le coût de la formation du personnel de catégorie B ou de niveau II représente 26,0 % du coût total de formation du personnel civil

4.2.4.4 - Évolution de la formation depuis trois ans

	2009	2010	2011	ÉVOLUTION 2010/2011
NOMBRE D' ACTIONS DE FORMATION	52 585	49 897	46 564	- 6,7 %
NOMBRE DE JOURNÉES DE FORMATION	212 961	189 131	201 275	6,4 %
COÛT DE LA FORMATION (EN M€)	77,1	71,6	71,0	- 0,8 %

Source : DRH-MD/SRHC/GPC

Champ : ensemble du personnel civil

Lecture : le coût de la formation s'est élevé à 71,0 M€ en 2011

4.2.4.5 - Nombre d'actions de formation continue par domaine et par catégorie

	CAT. A/ Niv. I	CAT. B/ Niv. II	CAT. C/ Niv. III	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL
ACCUEIL-SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT	996	1 420	1 352	885	4 653
MANAGEMENT-GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	1 520	1 692	1 417	325	4 954
ACHATS PUBLICS	439	699	662	323	2 123
GESTION ET SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES	215	206	329	58	808
TECHNIQUES JURIDIQUES	99	108	73	11	291
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES	232	695	3 599	1 178	5 704
INFORMATIQUE	572	758	400	1 575	3 305
LANGUES	295	166	148	266	875
EUROPE	30	2	0	0	32
DÉVELOPPEMENT DURABLE	38	62	17	32	149
FORMATIONS SPÉCIFIQUES AUX MISSIONS DE CHAQUE MINISTÈRE	2 894	4 051	3 574	5 999	16 518
SERVICES AUX USAGERS	116	181	335	135	767
TOTAL	7 446	10 040	11 906	10 787	40 179

Source : DRH-MD/SRHC/GPC

Champ : ensemble du personnel civil

Lecture : 116 formations de "service aux usagers" ont été suivies par des agents de catégorie A ou de niveau I

Personnel de la Défense

Mouvements de personnel

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Relations professionnelles

Politique sociale

Réserve

Postface

4.2.4.6 - Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation par catégorie et par employeur

	CAT. A/Niv. I	CAT. B/Niv. II	CAT. C/Niv. III	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL	%
TERRE	354	734	1 042	1 321	3 451	12,1
MARINE	125	305	474	419	1 323	4,7
AIR	394	518	361	1 725	2 998	10,5
SSA	126	653	1 236	524	2 539	8,9
SEA	16	45	77	59	197	0,7
DGA	1 956	879	294	811	3 940	13,9
SGA	2 011	2 722	2 077	818	7 628	26,8
DIRISI	123	497	282	120	1 022	3,6
AUTRES*	290	1 109	2 616	1 319	5 334	18,8
TOTAL	5 395	7 462	8 459	7 116	28 432	100,0
%	19,0	26,2	29,8	25,0	100,0	

Source : DRH-MD/SRHC/GPC

Champ : ensemble du personnel civil

Lecture : 2 011 agents de catégorie A ou de niveau I du SGA ont suivi une formation en 2011

* Autres services interarmées.

4.3 - ACTIONS DE FORMATION AU PROFIT DU PERSONNEL HANDICAPÉ⁽⁷⁾

	CAT. A/ Niv. I	CAT. B/ Niv. II	CAT. C/ Niv. III	OUVRIERS DE L'ÉTAT	TOTAL	DURÉE (EN JOURS)	CRÉDITS PÉDAGOGIQUES (EN €)
AUPRÈS DES GESTIONNAIRES DE FONCTIONNAIRES HANDICAPÉS	12	26	0	0	38	266	28 990
FORMATION DU PERSONNEL EN RELATION AVEC LE PERSONNEL HANDICAPÉ*	2	10	15	1	28	61	11 324
BÉNÉFICIAIRE DE LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005 RECONNUS CDAPH**	2	20	58	3	83	467	97 873
TOTAL	16	56	73	4	149	794	138 187

Source : DRH-MD/SRHC/GPC

Champ : ensemble du personnel civil handicapé

Lecture : 20 actions de formation ont été suivies par les agents de catégorie B ou de niveau II bénéficiaires de la loi du 11 février 2005 reconnus "CDAPH"

* Réseau des correspondants et apprentissage du langage des signes.

** Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (ex-COTOREP).

(7) Loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

4.4 - LES APPRENTIS⁽⁸⁾

En 2011, le MINDAC a recruté 104 apprentis. Au 31 décembre 2011, il comptait 199 apprentis. Le coût pédagogique s'est élevé à 431 005 €.

	TERRE	MARINE	AIR	GEND.	SSA	SEA	DGA	AUTRES	TOTAL
ÂGE MOYEN	19,1	18,4	19,7	-	22,6	-	21,5	20,7	20,3
EFFECTIF AU 31/12/11	60	10	54	0	19	0	38	18	199
RAPPEL 2010	88	10	60	0	21	0	46	15	240
RAPPEL 2009	107	14	65	0	11	0	80	12	289

Source : DRH-MD/SRHC/GPC

Champ : ensemble du personnel civil en apprentissage

Lecture : la DGA compte 38 apprentis au 31 décembre 2011

Personnel de la Défense

Mouvements de personnel

Dépenses liées au personnel

Formation

Reconversion

Conditions de travail

Relations professionnelles

Politique sociale

Réserve

Postface

(8) Article 13 de la loi N° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes.